

L'œuvre d'art de Morante

P. 20



photo © Daniel Chleot

Actu

ÉVÉNEMENT :

Feria 2023. Dans les bodegas, carton plein

P. 2

Actu

COMMERCE :

La place centrale de la Coupole, nouvel écrin pour les nîmois(es)

P. 3

Économie

INDUSTRIE :

Les garonnais se mobilisent contre l'implantation d'une usine de croquettes

P. 4

ÉVÈNEMENTS

Feria 2023. Dans les bodegas, « carton plein » tous les soirs de la fiesta

Cette 72ème feria aura signé le retour des Nîmois dans les arènes, mais surtout dans les bodegas de l'Écusson... Après être allés à la rencontre de 5 gérants de bodegas, le bilan est unanime : plutôt très positif malgré l'abaissement de l'heure de fermeture qui en inquiétait certains... le soleil lui, aura été l'invité surprise de la partie !



© Les Amis de Pablo Romero

« Une très belle feria », c'est ce qui ressort au lendemain de 5 jours de festivités bien chargés en termes d'animations. Dans les bodegas, le sentiment est celui d'avoir assisté à l'éveil de la Ville, de ses habitants (pour les plus fêtards), et de l'ensemble des participants, venus de près ou de loin. « Les gens avaient besoin de sortir, de faire la fête, après deux années plutôt moroses » a constaté le gérant de la Macarena.

À La Macarena, « complet les 3 soirs de Feria »

Pendant les 3 soirs de fête au « patio de Ramon », la bodega a profité d'une très forte affluence du vendredi au dimanche. « Jusqu'à la fermeture, on était plein, la fête a été belle ! ». Niveau consommation, la bodega n'a senti aucune réticence mais au contraire, « un vrai besoin de se changer les idées » a remarqué d'emblée le gérant. Quand on aime (et l'on sait ô combien les Nîmois aiment la fête), on ne compte pas...!

Comme pour beaucoup, un pic a été observé entre 23h et 1h, point culminant de la 'fiesta' : « Sourire et grosse ambiance au rendez-vous »

À Pablo Romero, « le plus dur était de gérer le flux à l'entrée »

Là où le taureau reste « le roi de la fête », à la bodega Pablo Romero, les fidèles ont répondu présents (et ils étaient nombreux au vu de la file d'attente chaque soir à l'entrée) : « On était plein l'an dernier, on était plein cette année », rapporte satisfait, Joe Gabourdes, le président. Mais ce qui ravit le plus l'éleveur de toros, c'est le retour des jeunes dans les arènes. Le public au rendez-vous des abrivados, des corridos... Il le réaffirme : « Sin toro no fiesta ! », son expression reflète bien la feria à la « Pablo Romero ». Du côté des consommations, il est encore un peu tôt pour dresser le bilan, « il faudra débrief plus en détail » indique Joe Gabourdes. Mais globalement, le sentiment à la clôture de la feria est très positif.

La Bodeguita, un lieu où « les générations se mélangent »

« C'était le rush ! » Soulagé d'avoir évité la pluie, au Royal Hôtel, le passage du DJ MADS* a beaucoup apporté (également en première partie du concert Earth Wind and Fire). Le pic de fréquentation observé le samedi soir l'atteste « il n'y avait qu'à voir la file d'attente ! »

rapporte le directeur de l'établissement. Nouveau carton plein donc pour la Bodeguita, « on n'a pas vu de différence par rapport à l'an dernier, il a fait super beau et super chaud ». Reste à dresser les comptes post-feria... Les gérants de la Bodeguita attendent de se faire une idée plus précise des répercussions de la décision d'arrêter la fête une heure plus tôt. De retour aux Vendanges dans quelques mois, d'ici là, la Bodeguita réfléchit à optimiser son système de jetons, « on s'est heurté à des questions de sécurité, pour ceux qui s'y étaient pris un peu tard, pour la prochaine fois, on fera en sorte que ceux qui ont pris les jetons soient réellement prioritaires. »

À La Noche « les jeunes ont répondu présent »

Le patron de la bodega, Florent Touzellier est rassuré, aucune bagarre n'a éclaté chez les 18-25 qui ont rejoint le QG tous les soirs de la Feria. Dès 21h00, La Noche affichait complet (avec les DJ de la Churascaia à l'affiche, l'on devait s'y préparer). À la Césarine, « pari relevé » : pour une toute première feria en tant que bodega, c'est une bonne première ! Mais cette fois, ce n'est pas la restauration qui a ravi les clients, mais bien la boisson. Si ce n'était pas la « folie des grandeurs », comme l'indique son gérant, c'était sans doute aussi lié à une question de calendrier... qui dit fin de mois dit économie. Enfin, malgré un dernier jour de Feria avec une météo peu clémente, rien n'aurait pas empêché le Victor Hugo d'honorer son closing... y compris sous la pluie !

Le bilan de ces 4 soirs hors du temps : les Nîmois savent toujours faire la fête et ils l'ont bien montré ! Comme le disait Jean-Paul Fournier, en sortie de covid, « la Culture l'emportera sur le Covid ! ». Rendez-vous aux Vendanges !

Gaëlle Ohan

COMMERCE

La place centrale de la Coupole, « nouvel écrin » pour les Nîmois(es)

Ce mercredi 31 mai, inauguration en grandes pompes de la première phase de travaux du centre commercial la Coupole à Nîmes. Lancée par la société Socri Reim - propriétaire des lieux depuis 2021- la première étape de la rénovation a réuni toute la presse, le N°2 de la Ville et les élus communautaires venus découvrir en avant-première la toute nouvelle place centrale du centre commercial...



@ La Coupole

« Une pièce d'orfèvrerie achevée dans la nuit », indiquait ce matin, le patron de Socri Reim. Première étape aussi « importante » que « stressante » (et les mots ne sont pas choisis au hasard) car en effet cette première phase de travaux a tout de même impliqué un investissement d'1 million d'euros.

Reprise complète des sols, troncçon végétalisé, bassins à poissons rouges, deux escaliers de verre installés à la place des escalators descendants... « Fréquemment observés dans les centres commerciaux hauts de gamme ».

«La place centrale n'est qu'un avant-goût»

Puisque c'est bien l'objectif, faire monter en gamme le centre commercial pour attirer de nouvelles enseignes. Et c'est ainsi que l'ancienne « place froide et peu accueillante » a été transformée par l'architecte Julien Passerieux, en espace « bien-être » : Plus de lumière, plus d'espace, plus d'eau... « On ne cherche pas que le beau, tout doit avoir une fonction commerciale » livrait ce matin Pierre-Antoine Desplan, directeur adjoint chez Socri Reim.

« La place centrale n'est qu'un avant-goût » lâchera le patron de Socri

Reim. Sa stratégie ? « On ne pourra réussir qu'en rénovant l'ensemble du site. D'abord la clientèle, une fois qu'elle y sera, les grandes enseignes viendront ». Clin d'oeil aux Galeries Lafayette. Mais quand on parle «Coupole», on parle aussi «Halles de Nîmes» : l'accès direct au centre par un escalator (imaginé au centre des Halles) impacterait clairement les étalliers. C'est pourquoi Nicolas Chambon, directeur général de Socri Reim, se veut rassurant sur ce point, «nous sommes en pleine discussions pour trouver une solution qui fonctionne, et limiterait au maximum cet impact.»

Le chiffre d'affaires de la Coupole en hausse

Rachetée il y a deux ans, le 25 juin 2021, les dirigeants de Socri Reim se félicitent d'un « bilan très positif » sur la Coupole, affichant un chiffre d'affaires en hausse de 18% (par rapport à l'année de référence 2019). « C'est colossal, alors que dans le même temps, le chiffre d'affaires moyen des centres commerciaux en France est lui en baisse de 30% ! » précise Nicolas Chambon. Cette progression assez spectaculaire, il l'explique par une reprise en main de l'exploitation et le soutien de M. Lieuthard, directeur de la Coupole.

Un système de carte de fidélité a également été mis en place (avec cadeaux à la clef), des vitrines animées, le développement de la page Instagram (qui compte aujourd'hui 13K abonnés), et enfin les efforts engagés sur l'énergie ont permis au centre commercial de réduire sa consommation de près de 30% en deux ans (-55% depuis 2011). « On a pris soin de notre nouveau bébé » ajoutera le boss de Socri Reim.

5 nouvelles enseignes accueillies contre 2 baisers de rideaux

Sur l'aile Gambetta essentiellement, La Coupole a vu s'installer en l'espace de deux ans, 5 commerces dans ses allées, parmi lesquels Zandra, SHE, ou encore Térap CBD (La boutique Wizard Geek, aussitôt arrivée, aussitôt repartie). « On entre dans une nouvelle dynamique, les chiffres parlent d'eux-mêmes (Nicolas Chambon, dirigeant Socri Reim).

Pour ces spécialistes du commerce qui n'en sont pas à leur coup d'essai, la réussite des commerces de la Coupole ne va pas sans la réussite des commerces environnants. Faire de la Coupole la « locomotive » du centre-ville, la « référence du shopping » est clairement l'ambition finale. « Si on a investi, c'est qu'on y croit » (N. Chambon).

Le dirigeant de Socri Reim appelle à poursuivre la collaboration mise en place avec la Ville (Valentine Wolber, élue aux commerces et Julien Plantier, 1er adjoint au maire), pour la continuité du chantier dont le montant global s'élève à 8 millions d'euros. Du côté du premier adjoint au maire de Nîmes chargé de l'urbanisme, l'élue note « un choix audacieux » de la part de Socri Reim « dont l'implication montre l'attractivité de la Ville », renouvelant au passage son inconditionnel soutien. Place au coupage de ruban, et champagne !

Gaëlle Ohan

Les Garonnais se mobilisent contre l'implantation d'une usine de croquettes

Les riverains de Garons, opposés à l'implantation de l'usine de croquettes du groupe industriel Virbac, étaient plus de 400 hier à s'être donné rendez-vous à la salle des fêtes pour une réunion d'information en présence de la direction du groupe Virbac et des élus concernés.



© DA

Ça faisait bien longtemps que l'on n'avait pas vu autant de monde rassemblé dans la salle des fêtes de Garons pour une réunion d'information publique. Ils étaient plus de 400 à avoir répondu à l'appel du collectif «Garons sans odeur», au point qu'il n'y avait plus de siège disponible et qu'ils étaient nombreux à ne pas avoir réussi à entrer dans la salle.

Des maisons à 400 mètres de l'usine de croquettes

Les industriels du groupe Virbac ont présenté leur projet de création d'usine de croquettes, qui devrait débuter en 2024 et s'établir sur 12 000 m² et 7ha de terrain sur la commune de Saint-Gilles. Le directeur d'unité commerciale de Virbac, Olivier El Fassi a tenté de rassurer les garonnais en leur garantissant qu'à 400 mètres de l'usine il n'y aurait pas d'odeur perceptible. Mais difficile à croire pour des garonnais qui connaissent les nuisances olfactives de l'usine Royal Canin présente à Aimargues.

Au-delà des nuisances olfactives quotidiennes c'est aussi la crainte d'une

forte baisse de la valorisation de leurs maisons situées à proximité qui énerve les riverains. Les premières maisons seront à 400 mètres de l'usine et les premiers commerces à 200 mètres.

Des nuisances saint-gilloises à Garons

Le collectif qui a également créé une association «Unis pour Garons» critique aussi la gestion de ce dossier par Nîmes Métropole, qu'ils accusent de ne pas maîtriser le sujet car aucune garan-

tie n'a été apportée à l'institution par l'industriel sur l'absence de nuisance. Olivier Fabregoul, vice-président de Nîmes Métropole en charge du développement économique a essayé de calmer les esprits en promettant à l'assemblée qu'« il n'y aura aucune nuisance » mais ceci a eu l'effet inverse... Des éléments techniques doivent être apportés par l'industriel avant le dépôt du permis de construire a promis ce dernier. On peut comprendre les garonnais qui ont appris en peu de temps l'implantation de cette usine de croquettes à 400 mètres de leurs habitations et l'augmentation future du trafic sur l'aéroport avec la volonté d'en faire le 1er hub européen de sécurité civile. Ces nuisances olfactives et auditives, les garonnais n'en verront même pas le revers de la médaille avec des recettes d'impôts en hausse pour la commune car l'implantation de l'usine comme l'aéroport se trouvent sur la commune de Saint-Gilles... Comme le rappelait le maire de St-Gilles Eddy Valadier, en s'adressant au service de la communication de Nîmes Métropole « Que le titi parisien ne sache pas sur quelle commune est située cette plateforme je peux le comprendre, mais que notre agglomération, elle, ne connaisse pas son territoire est un comble. ».

RdM



© Google Earth

ENTREPRISE

Grisbi : dernière expertise pour Nathalie Barbe

Décalée en raison du jeudi de l'Ascension, la dernière plénière de Grisbi a acté un événement extérieur. Nathalie Barbe, directrice de l'agence bancaire CIC de Bagnols-sur-Cèze a présenté son successeur Patrick Villemot.



© PB

Pour la responsable de l'agence bancaire, c'était la dernière occasion d'intervenir dans le cadre de "la minute de l'expert". Elle a présenté

l'épargne salariale comme étant "une bonne démarche des charges de l'entreprise. Tout le monde y trouve son compte, entreprise, dirigeants, salariés dans un modèle gagnant-gagnant". Avant elle, Mario Sanguinetti, fondateur de la société EAI Ingénierie, dans la zone d'activités de L'Ardoise, juge au tribunal de commerce de Nîmes, est intervenu pour inciter les chefs d'entreprise qui seraient en difficulté à rencontrer un de ses pairs.

Didier Soubeiran, président de Gribi, en début de séance, avait exprimé sa grande satisfaction de la réussite du Grisbi Day tenu un mois auparavant. Pour butiner, les abeilles ont besoin, entre autres, d'arbres mellifères. Une campagne de plantation est envisagée

en Gard rhodanien auprès des mairies volontaires a annoncé Elise Feja.

Une piqûre de rappel a été lancée pour la journée Jobs d'été destinée à tous les jeunes du territoire programmée ce mercredi 31 mai dès 14 heures à la Maison des Entreprises.

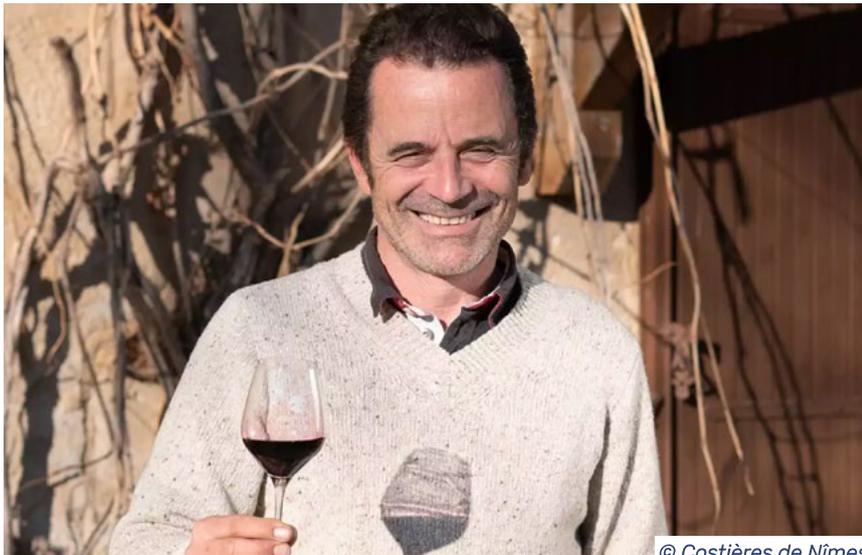
Vincent Champetier président du Collectif a rappelé le rendez-vous majeur du monde économique, du 21 septembre prochain au Forum de Laudun-l'Ardoise.

Le livre électronique, d'Antoine Thibaut sur l'analyse de l'ouvrage de l'auteur israélien, Yuval Noah Harari, Sapiens une brève histoire de l'humanité, a été présenté lors de la séquence "à lire, à voir, à écouter".

P. Beuvron

Costières de Nîmes: Cyril Marès remplace Bernard Angelras à la Présidence

Après près de vingt ans de présidence, Bernard Angelras fait place à Cyril Marès en tant que nouveau dirigeant du Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes. Ainsi, une nouvelle ère débute. Cyril Marès, vigneron de Bellegarde et Manduel, prend désormais les rênes.



© Costières de Nîmes

Lors de leur réunion du mercredi 24 mai, les membres du conseil d'administration du Syndicat des

Vignerons des Costières de Nîmes ont décidé que Cyril Marès succéderait à Bernard Angelras en tant que président

de l'appellation, après près de vingt ans de service.

Après avoir été réélu en mars en tant que président de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), il avait exprimé son souhait de se retirer de ses responsabilités afin de se concentrer entièrement sur son mandat national. Cela est d'autant plus important étant donné qu'il préside également la commission scientifique technique et innovations du Conseil permanent de l'Inao. Son successeur, âgé de 54 ans, est un ingénieur agronome diplômé de l'ancienne École nationale supérieure agronomique de Montpellier. Il provient d'une lignée de vignerons depuis sept générations.

RdM

Alès Mécénat change de président

Lors de l'assemblée générale d'Alès Mécénat, le président, Aziz Ait Amer estime qu'il est temps qu'une nouvelle équipe prenne les rênes d'Alès Mécénat.



© DR

Avec une certaine émotion, le président d'Alès Mécénat dresse le bilan des 7 années passées. 240 000 euros distribués à diverses associations ont concouru au développement de la Culture sur notre territoire. Surtout la Culture, car le sport semble préférer le sponsoring et sollicite peu Alès Mécénat.

Les entreprises ont compris les avantages d'adhérer à Alès Mécénat, pour le gain de temps car quand l'entrepreneur est sollicité par une association, il peut lui conseiller de déposer un dossier sur le site d'Alès Mécénat. Ainsi l'entreprise soutient des projets structurés d'intérêt général, implantés dans le Pays Cévennes.

Chaque dossier est étudié par un comité culture composé d'un membre du Cratère, d'Itinérances, des musées d'Alès et de deux personnes qualifiées issues de la société civile. Le comité donne son avis puis le conseil d'administration d'Alès Mécénat valide,

ou non. Les 12 administrateurs font presque tous partie de Leader Alès.

Le nouveau bureau est composé de Philippe Lopez, président, Caroline Sauvand, trésorière et Frédéric Thomas vice-président. Philippe Lopez est distingué en ce moment par une campagne de pub de l'Agglo d'Alès comme incarnation du Sud Ingénieur. Il est à la tête de 9 entreprises, dont Dinopédia, le fameux parc de dinosaures à la Grand Combe. Caroline Sauvand est responsable d'agence pour apporter les meilleures solutions de crédits au plus grand nombre d'emprunteurs. Frédéric Thomas est à la tête d'Edipoles, une société spécialisée dans le secteur de l'informatique.

La nouvelle équipe souhaite ajouter une compétence en plus du sport et de la culture, celle de l'environnement. Et de mieux faire connaître le mécénat aux entreprises du bassin alésien.

Louis Givélet

L'Hèita, nouveau restaurant nîmois



© L'Hèita

Récemment, un nouveau restaurant a encore ouvert ses portes pour la plus grande joie des Nîmois.

L'Hèita, nouveau restaurant nîmois a ouvert ses portes rue de l'Etoile avec à sa tête Fayçal, Nha et Nhat. Fayçal jeune cuisinier algérien arrivé en France à 17 ans, a su faire ses preuves à travers plusieurs restaurants en France notamment l'hôtel étoilé des Bas Rupts dans les Vosges avec le chef François Lachoux qui lui a permis d'être le meilleur apprenti cuisinier de France. Puis, il y a les deux sœurs Nha et Nhat, toutes deux ont baigné dans la cuisine depuis l'enfance. En effet, leurs parents étaient eux-mêmes restaurateurs, ce qui a nourri en elles le rêve d'ouvrir leur propre restaurant. C'est pour ça qu'après 30 ans d'existence, elles ont repris le restaurant familial vietnamien, Le Dragon d'Orient pour le faire devenir après 9 mois de travaux intensifs, l'Hèita.

Tous les trois se considèrent comme des épicuriens, et veulent transmettre leur passion à travers leurs plats. Ils sauront ravir vos papilles en vous proposant une cuisine française, méditerranéenne avec une fusion d'épices en déclinant des saveurs avec des racines algériennes et thaïs. Leurs produits sont frais et locaux, et la cuisine qu'ils proposent est faite maison, laissez-vous surprendre avec le burger au steak de crevettes (15€50). C'est une carte éphémère qui peut varier entre le midi et le soir. Ils ont une capacité d'accueil d'environ 40 couverts, et d'une cinquantaine lorsqu'ils auront installé leur terrasse.

Le prix des plats varie de 6€ à 15€50. 27 Rue de l'Étoile 30000 Nîmes / 0661233751

RdM



Le Réveil du Midi - 43 boulevard Gambetta 30000 NIMES
Tél : 04.66.76.18.90 - Fax : 04.66.76.18.91
reveil.du.midi@wanadoo.fr - www.lereveil.dumidi.fr
Plateforme : <http://lereveil.dumidi.e-marchespublics.com>

Selon arrêté ministériel paru dans le Journal Officiel du 28 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales : tarification au caractère (0,183 € HT par caractère), ainsi qu'une tarification au forfait pour les annonces de constitution (normis GAEC), dissolution, liquidation et procédures collectives pour l'année 2022. Le tarif d'une insertion judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ni ristourne sur facture.

CONSTITUTIONS

N° L01662



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 19/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : LHBD

Siège : 1764 Chemin Bas de Peccais 30220 AIGUES-MORTES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 137 500 € par apport en nature de titres de la SARL LAND MARKETING INVESTISSEMENT (500 788 955 RCS NIMES)

La Société a pour **objet**, en France et à l'étranger : - La prise de participations sous toutes ses formes dans tous types de sociétés, quelques soient leur objet social et leur activité ;

- La gestion des titres de participation ;
- La définition et la conduite de la politique des filiales ;

- La réalisation de tous types de prestations, qu'elles soient administratives, financières, commerciales, comptables, informatiques, de gestion, accompagnement juridique, audit de toutes natures, tant pour elle-même que pour toutes sociétés au sein de laquelle elle détiendra, directement ou indirectement, une participation ou dont elle aura le contrôle effectif ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mylan LOMBARD, demeurant 8 Rue du Fbg de la Fraternité 30220 AIGUES-MORTES
La Société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de NIMES.

N° L01650



SELARL CARRE D'@CTES
Notaires Associés à
ST GILLES (Gard),
458 Rue du
19 Mars 1962

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Magali FRIAUD, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «CARRÉ D'@CTES, Notaires associés», titulaire de trois Offices Notariaux à SAINT GILLES (Gard), 458 rue du 19 Mars 1962, à CAVEIRAC (Gard), 40 Chemin de Vermaciol et aux ANGLÉS (Gard), 1130 Boulevard de la 2^{ème} DB, le 24 mai 2023, a été constituée une **société civile immobilière** ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : FLAC IMMO 31

Le siège social est fixé à : CLAREN-SAC (30870), 31 impasse des Combes
La société est constituée **pour une durée de 99 années**

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable donné par les associés représentant la moitié (1/2) des voix composant le capital social plus une (1) voix (majorité qualifiée).

L'agrément des associés sera également nécessaire si un conjoint commun en biens revendique la qualité d'associé aux termes de l'article 1832-2 du Code Civil. Dans ce cas uniquement, et conformément à l'article 1832-2 alinéa 3 «lors de la délibération sur l'agrément, l'époux associé ne participe pas au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité».

Cette revendication pourra avoir lieu par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au siège de la société contre récépissé.

Etant ici précisé que l'époux pourra également renoncer à la qualité d'associé dans les mêmes formes que ci-dessus, savoir lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au siège de la société contre récépissé.

Les gérants de la société sont : Made-moiselle Clémence HÉRY et Monsieur Adrien RUBIO demeurant 13 rue Alexandre Falguière 31000 TOULOUSE.

La société sera **immatriculée** au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NIMES.

**Pour avis
Le notaire**

N° L01683



SAS SCRIBE
Notaires Associés
8 Boulevard Lacombe
30200 BAGNOLS SUR
CEZE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Arnaud DURAND, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «SCRIBE», titulaire d'un office notarial à BAGNOLS SUR CEZE (Gard), 8 Boulevard Lacombe, le 26 mai 2023, a été constituée une **société civile immobilière** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GALVI

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : ORSAN (30200), 2 rue des Diligences

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Co-gérants : Monsieur Geppino LIMATA et Madame Véronique VELASCO épouse LIMATA demeurant ensemble à ORSAN (30200), 2 rue des Diligences

La société sera **immatriculée** au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NIMES

Pour avis Le notaire

N° L01487

Aux termes d'un ASSP en date du 19/05/2023, il a été constitué une **EURL** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A.R.T Holding

Objet social : Holding

Siège social : 7 Place Fragonard, 30900 NIMES

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de NIMES

Gérance : M. THIOUB Aliou, demeurant 7 Place Fragonard, 30900 NIMES

N° L01694

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nîmes du 31/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : SERVICES LAURENT

Siège social : 539 avenue Jean Prouvé 30000 NIMES

Objet social : La rénovation et la réalisation de tous travaux d'extérieur et intérieur, la pose de carrelage, faïence et la réalisation de peinture.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Laurent NIETO, demeurant 655 rue de la Tour de l'Evêque 30000 NIMES, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NIMES

**Pour avis
La Gérance**

N° L01682

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOUILLARGUES du 19.05.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI - **Dénomination** : GARA DE PAILLE - **Siège** : ZAC

Gara de Paille Est, 30230 BOUILLARGUES - **Objet** : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes. L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation -

Durée de la Société : 99 ans - **Capital** : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire - **Gérance** : Michaël VOISIN, né le 03 juin 1989 à EPERNAY, demeurant ZAC de Gara de Paille Est 30230 BOUILLARGUES - **Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - **Immatriculation** de la Société au RCS de NIMES.

Pour avis La Gérance

N° L01638

Cabinet David BERTRAND
 Avocat à la Cour
 34 avenue Auguste Albertini
 34500 BEZIERS
 Tel : 04.67.28.59.73

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Barjac du 17 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : JL - MH

Siège social : 101, Grand Rue Jean Moulin, 30430 BARJAC

Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis à 101, Grand Rue Jean Moulin 30430 BARJAC, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Marie HILLAR-TIN demeurant 59 rue Basse 30430 BARJAC

Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés, agrément requis pour toutes les autres cessions. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NIMES

N° L01641

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NIMES du 26 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : LB

Siège : 17 rue Can 30730 SAINT BAUZELY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100,00 euros

Objet Social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : - Madame Victoria LEVILLY, demeurant 17 rue Can 30730 SAINT BAUZELY

- Monsieur Yoann BREMOND, demeurant 17 rue Can 30730 SAINT BAUZELY

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés, le cédant prenant part au vote

Immatriculation : au RCS de NIMES

POUR AVIS
Le Président

N° L01679

Cabinet PELLEGRIN
 AVOCAT CONSEIL

Par acte SSP du 25/05/2023 a été constitué, pour une durée de 99 ans, la Société par Actions Simplifiée dénommée **ILLY NIMES ENCHERES** - Capital : 2000 € - **Siège social :** 1bis, rue Demians - B 204 - 30000 NIMES - **Objet :** en France : L'acquisition, la propriété, la cession, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, marques, brevets, créances et placements tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées - **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **Cession des titres :** soumise au droit de préemption et à agrément selon les règles définies aux articles 12 et 13 des statuts - **Président :** Mme Aurore, Maria ILLY, née le 2 mai 1986 à GERARDMER (88), de nationalité française, demeurant 1bis, rue Demians B 204 30000 NIMES - **Immatriculation** au RCS de NIMES.

N° L01629

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONT-SAINT-ESPRIT du 18 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BMS STRADA

Siège social : 156 Chemin du Saut du Levreau, 30130 PONT-SAINT-ESPRIT

Objet social : Dépannage, remorquage ; Location avec et sans chauffeur de véhicules ; Achat-revente de véhicules neufs et d'occasion ; Transport de marchandises et de véhicules ; Le négoce de produits d'emballage ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 9 000 €

Premier gérant : Monsieur Bernard SOCCODATO, demeurant 3 rue du Four, 30760 ISSIRAC

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nimes.

Pour avis
La Gérance

N° L01617


TALENZ
 ARES
 Experts-Comptables & Avocats

Par acte SSP du 24/05/2023, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ARCHE ROMA

Objet social : L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participations, parts sociales ou actions dans toutes formes de sociétés, existantes ou nouvelles, ainsi que tous biens qui se rapportent directement ou indirectement à cette activité ; la gestion financière et notamment la gestion de la trésorerie ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres ; toutes opérations immobilières, notamment acquisition, administration, cession, mise en location ; la mise en oeuvre de la politique générale du groupe qui pourrait être constitué, l'organisation, le conseil, l'animation et l'administration des sociétés contrôlées
Siège social : 120 Allée des Platanes 30330 GAUJAC
Capital : 302 400 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme JEHANNO Laurence, demeurant 120 Allée des Platanes 30330 GAUJAC

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés
Immatriculation au RCS de Nimes

N° L01675

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JONATHAN VALDES

Nom commercial : JONATHAN VALDES

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 24, Rue du Four Canilhac 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

Objet social : tous types de restauration rapide à vendre sur place ou à emporter, la vente à consommer sur place ou à emporter de boissons, non alcoolisées et alcoolisées hors débit de boissons ;

Durée : 99 années

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Jonathan VALDES, né le 26 septembre 1993 à BAGNOLS-SUR-CEZE (30) et demeurant 24, Rue du Four Canilhac 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

Immatriculation : au RCS de NIMES.

Pour avis, la gérance

N° L01624

RECTIFICATE à l'annonce de constitution parue dans Le Réveil du Midi n°2779 du 26/05/2023 concernant la SAS HOLDING LGJ, il convient de lire : «Aux termes d'un ASSP en date du 20/05/2023» et «**Siège social :** 59 avenue de Camargue, 30132 CAIS-SARGUES». Le reste sans changement.

N° L01702


NOTAIRES NEMAUSUS

Notaires associés à NIMES (Gard)
 13 rue Général Perrier

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Dorothee DEVINE en date du 26 mai 2023, il a été constitué la société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI COLLIER

Forme : société civile

Objet : L'Acquisition, l'administration et la gestion par location et vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que la détention en pleine propriété, nue-propriété ou en usufruit de ces derniers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1.500,00 € apport en numéraire

Siège : CLARENSAC (30870) , 24 Grand Rue

Gérant : Monsieur Jérôme COLLIER, et Madame Caroline Line BAUZONE, son épouse, demeurant ensemble à CLARENSAC (30870), 24 Grand Rue, sont nommés co-gérants pour une durée indéterminée et sans rémunération.

Immatriculation : RCS NIMES
Pour avis et mention
Le Notaire

MODIFICATIONS

N° L01697

ATELIER CREATION SARL Au capital de 28 000 €
Siège social :
Quartier les Combes
84840 LAMOTTE DU RHONE
RCS AVIGNON B 523 255 909

Aux termes du PV de l'AGE du 15 janvier 2023, il résulte que la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 11 Rue Raoul Trintignant à PONT-SAINT-ESPRIT (30130), avec effet au 15 janvier 2023. Gérants : Mme BACQUET Mathilde : 121 Avenue du 55^{ème} Régiment Infanterie 30130 PONT-SAINT-ESPRIT M. Frédéric DUMAS : 692 Avenue du Général de Gaulle 30130 PONT-SAINT-ESPRIT L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS NIMES
Pour avis,

N° L01701

MAMA PRIMEURS EARL au capital de 7 500 €
Siège social :
114 Rue des Tamaris
30129 MANDUEL
RCS de NIMES n°839 096 161

L'AGE du 01/06/2023 a décidé le transfert du siège social au 7 Rue Louis Alexandre Jarrige, 30320 MARGUERITES à compter du 01/06/2023.

Pour avis
La Gérance

N° L01620



55 Allée de l'Argentine
Imm. L'Alphatis I - Bat.C
30900 NIMES
04.66.67.56.42
contact@cabinetfontanes.fr

**EVENT'S EPISODE
SARL Au capital de 1 000 €
59 Rue Emile Jamais
Impasse N°3
30300 BEAUCAIRE
RCS NIMES 910 349 372**

Les co gérantes, Mme Céline ENGS-TER épouse PAQUIEZ & Mme Laurie EUGENE ont décidé de transférer le siège social au Parc du Triangle - 120 Route de Nîmes 30132 CAISSAR-GUES à compter du 12 Avril 2023. Cette décision, faisant l'objet d'un transfert dans le même département, sera ratifiée lors de la prochaine AGO, comme le prévoit les statuts. Modification au RCS de NIMES.

N° L01651

**S.E.L.A.R.L.
ANESTHESISTES
REANIMATEURS DE LA
POLYCLINIQUE DU
GRAND SUD (A.R.P.G.S.)
SELARL au capital minimum
de 15 000 €
Siège social : 480 avenue Saint
-André de Codols,
Immeuble Le Méridien,
30900 NIMES
RCS de NIMES n°326 533 510**

L'AGE du 19/04/2023 a décidé à compter du 01/04/2023 d'augmenter le capital social pour le porter à 160 488,23 €. Article 7 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS de NIMES.

N° L00673

SCI LAURANA, Société Civile au capital de 1500 euros, Siège social : 133, Rue Georges Cuvier 34090 MONTPELLIER, 439 726 902 RCS MONTPELLIER.

Aux termes d'une AGE en date du 21/03/2023, les associés ont décidé de transférer, à compter du jour de l'Assemblée, le siège social qui était 133, Rue Georges Cuvier 34090 MONTPELLIER à l'adresse suivante : 248 C, Impasse des Forsythias 30000 NIMES, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Durée de la société : 50 ans. Objet : L'acquisition et l'administration de tous immeubles bâtis et non bâtis, à usage commercial, industriel, artisanal et/ou d'habitation situé en France ou à l'étranger. Gérante : Mme Laurence BENSOUSSAN, demeurant 248 C, Impasse des Forsythias 30000 NIMES. La société sera immatriculée au RCS de NIMES et sera radiée du RCS de MONTPELLIER.



N° L01623

**Me Denis BERTRAND
Avocat Espace Pitot
Bâtiment C 62
Place Jacques Mirouze
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.92.76.76**

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant AGE du 10/05/2023, il a été décidé du transfert de siège social de la société SAM, société civile immobilière au capital de 1.000 euros, RCS MONTPELLIER 818 579 021, du 358 Enclos des Gabians - Carnon, 34130 MAUGUIO à l'adresse suivante à compter du même jour : 975 route d'Arles - Mas Trouchaud, 30220 AIGUES MORTES et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. La société a pour objet : acquisition, détention, location de biens immobiliers et a été constituée pour une durée de 99 ans. La gérance est assurée par Mme Sandra MARCOU née MAYENOBE, domiciliée 975 route d'Arles - Mas Trouchaud, 30220 AIGUES MORTES. La société sera désormais immatriculée au RCS de NIMES.

Pour avis

N° L01368

**FLIZ
SARL au capital de 27 500 €
Siège social :
91 Avenue Jean Prouvé
ZAC Ville Active
30900 NIMES
RCS de NIMES n°882 410 277**

L'AGO du 30/04/2023 a décidé à compter du 30/04/2023 de rendre effective la démission de Mme ARCHIMBAUD Estelle aux fonctions de cogérante. Modification au RCS de NIMES

N° L01613

**PRISM DESIGN
D'INTERIEUR
SARL au capital de 325 000 €
Siège social :
5 rue des Marchands
BP 11288
30015 NIMES Cedex 1
528 627 730 RCS NIMES**

Le 26/05/2023 la gérance a décidé de transférer le siège social à Passage du Vieux Nîmes, 7 rue des Marchands 30000 NIMES à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

N° L01622

**DUGUY - COSTE
SELARL de chirurgien-
dentiste
au capital de 240 000 €
Siège social :
59B Rue de la Biche
30000 NIMES
501 389 191 RCS NIMES**

Le 26/05/2023 l'AGE a décidé de remplacer à compter de cette date la dénomination sociale «DUGUY - COSTE» par «SELARL COSTE» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance



N° L01626

**Me Denis BERTRAND
Avocat Espace Pitot
Bâtiment C 62
Place Jacques Mirouze
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.92.76.76**

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant AGE du 10/05/2023, il a été décidé du transfert de siège social de la société RHN, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, RCS MONTPELLIER 903 598 928, du 358 Enclos des Gabians - Carnon, 34130 MAUGUIO à l'adresse suivante à compter du même jour : 975 route d'Arles - Mas Trouchaud, 30220 AIGUES MORTES et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. L'objet social est la prestation de service en mission de conseil, d'expertise et d'actions pour l'organisation de tout évènement public privé ou associatif et la société a été constituée pour 99 ans. Son Président est Mr Armand MARCOU, 975 route d'Arles - Mas Trouchaud, 30220 AIGUES MORTES. La société sera désormais immatriculée au RCS de NIMES.

Pour avis

N° L01630

**HOLDING LGJ
SAS au capital de 1 000 €
3214 Route de Montpellier
30900 NIMES
914 380 217 RCS NIMES**

Selon PV des décisions extraordinaires du 11/05/2023, l'associé unique a décidé, à compter du 11/05/2023, de :
- Changer de dénomination pour devenir «Groupe LGJ»
- Changer l'objet social principal qui devient : «Prestation de service aux entreprises et/ou aux particuliers»
- Transférer le siège social au 59 Avenue de Camargue 30132 CAISSAR-GUES
Modifications des statuts au RCS Nîmes

N° L01635

**BS
SASU au capital de 500 €
Siège social :
21B Av Franklin Roosevelt
30000 NIMES
RCS de NIMES n°881 816 417**

L'AGE du 01/06/2023 a décidé à compter du 01/06/2023 de nommer en qualité de président M. CHERKAOUI Sidi Abdellatif, demeurant 316 rue du Colisée, 30900 NIMES en remplacement de M. BERKANE Mohammed, pour cause de démission. Modification au RCS de NIMES

N° L01637

Suivant une décision de l'associé unique en date du 16/05/23 de la SARL NM RENOVATION dont le siège est à LE CRES (34920) 2 Avenue des Chênes au capital de 2 000 € (RCS MONTPELLIER 752 548 081), dont le gérant est M. Hervé TRAVERSI demeurant 965 Chemin de la Bourre 30250 VILLEVIEILLE il a été décidé de transférer le siège social à VILLEVIEILLE (30250) 965 Chemin de la Bourre, à compter de ce jour. Radiation RCS Montpellier et immatriculation RCS Nîmes.

N° L01665



**Société par actions
simplifiée
«Frédéric LLAUZE -
Béatrice LLAUZE -
Catherine PICAMAL»
Titulaire d'un Office
Notarial
à CERET (66400)
10 Bd Jean Moulin**

**LE PHENIX
Société civile immobilière
Capital : 1500 Euros
Siège social :
157 Che Mas de la Bedosse
30100 ALES
821 011 178 RCS NIMES**

**DEMISSION DES
COGERANTS ET
NOMINATION DU
NOUVEAU GERANT**

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu par Maître Catherine PICAMAL, notaire à CERET le 23 mars 2023, enregistré au SPFE PERPIGNAN 1 - Enregistrement le 27 mars 2023, dossier numéro 31359, références 2023 N790, enregistrement 95233 Euros, il a été décidé :

1°) à compter du 23 mars 2023 du changement de gérant : il a été pris acte de la démission des trois cogérants : Monsieur Didier ROUX, Monsieur Eric ROUX et Monsieur Thierry ROUX, et de la nomination du nouveau gérant pour une durée illimitée : Monsieur Ludovic GARCIA COLOMBANI, demeurant 26 avenue du Littoral LE BARCARES (66420).
2°) la mise à jour de l'article 16-2 des statuts corrélativement.

Les actes et pièces relatifs à la mise à jour de l'article 16-2 des statuts sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES.

Pour avis

N° L01621

**ROUVIERE DEPANNAGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social :
351 Avenue de la Roquette
ZA de Berret
30200 BAGNOLS SUR CEZE
493 270 607 RCS NIMES**

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/05/2023 :
Le siège social a été transféré à 5572 l'Estang Nord 30330 TRESQUES, à compter du 01/05/2023.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NIMES

Pour avis,

N° L01663

**SCI 30-29
Au capital de 1 000 €
Siège social :
123 route de Nîmes
30210 CABRIÈRES
RCS de Nîmes n°914 137 609**

L'AGE du 15/05/2023 a décidé le transfert du siège social au 18 avenue de la Méditerranée, 30000 NIMES à compter du 01/06/2023

Pour avis
Sophie Comte

N° L01680

Cabinet
PELLEGRIN
AVOCAT CONSEIL

COURET ET CIE
Société par actions simplifiée
au capital de 66 650 €
Siège social :
280, avenue de Magellan
ZA du Tec Est
30320 MARGUERITTES
730 201 704 RCS NIMES

Aux termes d'une AGE du 30.05.2023 les associés de la Société ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter de cette date. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : - Ancienne mention : Le capital social est fixé à 66 650 €. Il est divisé en 430 parts sociales, de 155 € chacune.

- Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 66 650 €. Il est divisé en 430 actions, de 155 € chacune entièrement libérées.

Forme : - Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration : - Anciennes mentions/Nouvelles mentions : M. Patrick COURET demeurant 86, impasse des Troènes 30000 NIMES

Mentions complémentaires : admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Mention sera faite au RCS de NIMES

Pour avis

N° L01681

DU GRES
Société civile
d'exploitation agricole
au capital de 988 500 euros
Siège social : Route de Collias
RD 112 Le Gres
30210 ARGILLIERS
504 541 186 RCS NIMES

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31.05.2023 : Marie-Anne DELESTRASSE, demeurant 40 boulevard du Félibrige 13009 MARSEILLE a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Sylvie MAÏDONIS. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom Sylvie MAÏDONIS sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au GTC de NIMES.

Pour avis La Gérance

N° L01655

RECTIFICATIF à l'annonce de modification parue dans Le Réveil du Midi n°2774 du 21/04/2023 concernant l'**EARL ESTOURNEL JEAN-MARC**, il convient de lire : «L'AGE du 01/01/2023» au lieu du 01/04/2023. Le reste sans changement.

N° L01687

«GD AVOCATS»
28 Avenue Franklin
Roosevelt
30000 Nimes

Aux termes du PV de la consultation par correspondance des associés en date du 03 mai 2023, de la société **GROUPE PAGES, SAS** au capital de 3 356 194 € sise 6246 avenue Jean-Moulin 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES, n° 840 103 964 RCS NIMES, il a été constaté :

- la démission du Directeur Général, M. Laurent GUYON, demeurant 4 rue Georges Brassens 34880 LAVERUNE, à compter du 03 mai 2023

- la nomination en tant que Directeur Général de la société **CL7 PROJECT, SASU** au capital de 1000 €, sise 04 Rue Georges Brassens à LAVERUNE (34880), n° 918 269 671 RCS Montpellier, à compter du 03 mai 2023.

Mention sera faite au RCS de Nimes.

Pour Avis

N° L01029

ASCLEPIOS
SCM Au capital de 100 €
Siège social :
18 Avenue Général de Gaulle
30130 PONT SAINT ESPRIT
RCS NIMES 892 929 589

Aux termes du PV de l'AGE du 1^{er} septembre 2022, il résulte que la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 673 rue d'Uzès, Lotissement Le Clos des Vignes à PONT SAINT ESPRIT (30130), avec effet au 1^{er} septembre 2022.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NIMES

Pour avis,

N° L01646

HGND
SARL au capital de 1 000 €
1 Rue Vieille Ecole
30111 CONGENIES
899 234 421 RCS NIMES

Aux termes du PV d'AGE du 22.05.2023 : Le capital social a été augmenté de 1 350 000 € pour être porté à 1 351 000 € par voie d'apport en nature (actions).

L'article «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Capital : 1000 €
Nouvelle mention : capital : 1 351 000 €

Mention sera faite au RCS de NIMES

Pour avis,

N° L01654

AUDIO & CIE
SAS au capital de 3 000 €
Siège social :
151, Rue Gilles Roberval
30900 NIMES
RCS NIMES 914 486 337

Svt AGE en date du 30/05/2023, il a été décidé, à compter du 30/05/2023, de transférer le siège social à 1315 Route de Mende 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ.

Radiation RCS Nimes et immatriculation RCS Montpellier.

Statuts modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° L01693

SCI DU MAS DE PEYRE
Au capital de 135 000,00 €
Siège social : Domaine de
Massane - Espace Méditerranée
34670 BAILLARGUES
439 231 259 RCS
MONTPELLIER

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2023, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social à Mas de Peyre, Chemin Pont des Isles 30230 RODILHAN à compter du 01/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Objet : Acquisition par tout moyen de tout immeuble bâti ou non bâti par exploitation directe ou tout autre forme de location.

Gérant : Florent RICCOBONO dmt 4 Chemin de Rodilhan 30320 MARGUERITTES

Durée de la société : 99 ans

Pour avis Le Président

N° L01695

JD CONSULTING
SAS au capital de 500 €
Siège social :
7, impasse des Agaçons
30250 SOMMIERES
RCS de NIMES n°889 637 708

L'AGE du 27/04/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : l'activité de société holding animatrice de groupe, la prise de participation, l'animation du groupe de sociétés existantes ou nouvelles, la gestion de ces participations, la participation active à la définition de la stratégie de développement et politique commerciale du groupe et contrôle des filiales. La décision sera effective à compter du 27/04/2023, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de NIMES.

Pour avis Le Président

N° L01703

SERENE
SAS au capital de 2000 €
Siège social : 7 Rue des Garrigues
30520 COMBAS
808 230 668 RCS Nimes

L'AGO en date du 31/05/2023, a constaté que la société ne dépasse plus à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un CAC depuis l'AGO du 30/06/2022. Les mandats de la SARL FRANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, CAC titulaire, et de la société BEZIAT FIDUCIAIRE AUDIT, CAC suppléant ne sont pas renouvelés. L'AGO décide de ne pas procéder à la désignation d'un CAC avec un effet rétroactif au 30/06/2022. Mention sera faite au RCS de NIMES.

N° L01673

Selon décision de l'associé unique du 01 mai 2023 de la **SARL LE RELAIS DE CENDRAS** capital social de 500 €, sise 1088 route d'Alès 30480 CENDRAS, RCS NIMES 819 783 945, il résulte que l'objet social a été modifié par adjonction des activités d'achat et vente de tous véhicules neufs ou d'occasion, pièces détachées, fournitures, accessoires et équipement.

Mention sera faite au RCS de Nimes

FONDS DE COMMERCE

N° L01674

 Notaire

Etudes de Maîtres
Olivier JULIEN,
Pauline CHIAPELLO
et Clio PEYRONNET
Notaires Associés à
AVIGNON (Vaucluse)
15 rue Armand de
Pontmartin

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pauline CHIAPELLO-JULIEN, Notaire associé de la SCP «Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, le 9 mai 2023, enregistré à SPFE AVIGNON Pôle Enregistrement, le 23/05/2023, 2023 N 01016, a été cédé un fonds de commerce par la Sté dénommée **EURL LA GOULADE CAFE**, siégeant à FONS-SUR-LUSSAN (30580) chemin des Granges, SIREN numéro 794 204 503 et immatriculée au RCS de NIMES à **La SARL dénommée FONS TA TARTE**, capital 2 euros, siégeant à FONS-SUR-LUSSAN (30580) chemin des Granges, SIREN numéro 922 859 160 et immatriculée au RCS de NIMES. **Désignation fonds de commerce de BAR RESTAURATION DEBIT DE BOISSON** sis à FONS-SUR-LUSSAN (30580) chemin des Granges, connu sous le nom commercial LA GOULADE CAFE. Px 90 000,00 eur, Propriété jouissance le 09/05/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, Me MARTINEL, notaire à 30133 LES ANGLÉS 10-12 Avenue de Verdun où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

N° L01699

Aux termes d'un acte reçu en date du 31 mai 2023 par Me Elodie SANCHEZ, notaire à AIMARGUES (30), **La SARL CAFE DES LICES** dont le siège est à AIMARGUES (30470) 19 Avenue des Anciens Combattants immatriculée au RCS de NIMES sous le n° 522 997 337

A cédé à la SAS LA MAISON DES LICES dont le siège est à AIMARGUES (30470) 21 Avenue des Anciens Combattants immatriculée au RCS de NIMES sous le n°952 015 550

Un fonds de commerce de débit de boissons, bar licence IV, restaurant, snack, salon de thé sis à AIMARGUES (30470) 19 Avenue des Anciens Combattants.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en aura la jouissance par la prise de possession réelle et effective le même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000 €) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE DOUZE MILLE TROIS CENTS EUROS (72 300 €)

- au matériel pour SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (7 700 €)

Les oppositions seront reçues en l'office de Maître SANCHEZ 16 Chemin de l'Abriado 30470 AIMARGUES dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

N° L01705
Emmanuel CARLOTTI & Alain BONNET
 Notaires Associés
 9-11, Rue Henri Pitot
 30390 ARAMON

**CESSION DE FONDS DE
 COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CARLOTTI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Emmanuel CARLOTTI et Alain BONNET, Notaires associés», Titulaire d'un Office Notarial à ARAMON, avec la participation de Maître Vincent PLANTIER, notaire à VERGEZE (Gard), le 15 mai 2023, enregistré au SPFE NIMES 1, le 30 mai 2023 sous les références 2023 N 1415, **été cédé un fonds de commerce par :**

Monsieur Guy FERRANDIS, et Madame Anne-Lyse BENOIT-PONGE, demeurant ensemble à CODOGNAN (30920) 125 rue de la Mairie,
Au profit de : La Société dénommée PATIO LOUNA, dont le siège est à VERGEZE (30310) 52 rue du Temple, identifiée au SIREN sous le n° 950 821 538 et immatriculée au RCS de NIMES.

Désignation du fonds de commerce : RESTAURANT - ACHAT ET VENTE DE VINS sis à VERGEZE (30310) 52 rue du Temple, lui appartenant, connu sous le nom commercial COTE PATIO, et pour lequel il est immatriculé RCS de NIMES n° 489 413 625. Ce fonds comprend : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le fichier de clients déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, le site internet auquel est rattachée l'activité cédée. Le nom du domaine est : www.restaurant-pizzeria-cotepatio-vergeze.fr., le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à VERGEZE (30310) 52 rue du Temple, où le fonds est exploité, la licence de boisson catégorie GRANDE RESTAURATION, le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont un inventaire daté du 15 mai 2023 descriptif et estimatif certifié sincère et vérifiable par les parties est annexé à l'acte, un stock de marchandises constitué notamment de, savoir : alcools, boissons alcoolisées et non alcoolisées, café, divers, contenu chambre froide, les Comptes FACEBOOK et INSTAGRAM, la ligne téléphonique : 04 66 53 36 62.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 €), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 120 270,00 €, - au matériel pour 49 730,00 €. Lequel prix est payé comptant sous condition de séquestre. Le paiement des marchandises d'un montant de 2800,00 EUR a été effectué comptant ce jour directement et en dehors de la comptabilité du notaire.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Vincent PLANTIER, notaire associé à VERGEZE (30310) 27, Rue Neuve, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

DISSOLUTIONS

N° L01605



**AVIS DE DISSOLUTION
 SANS LIQUIDATION**

Par décision du 17/05/2023, la société **HOLDING ALLEGRINI**, société civile dont le siège social est situé 194, Chemin de Tinellis à LA ROUVIÈRE (30190), immatriculée sous le numéro 792 006 157 RCS NIMES, en sa qualité d'associée unique de la société BARNES NIMES, société par actions simplifiée dont le siège social est 9, Place d'Assas à NIMES (30000), immatriculée sous le numéro 825 322 860 RCS Nimes, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de BARNES NIMES au profit de HOLDING ALLEGRINI, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, lesdits créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Nimes

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société BARNES NIMES du registre du commerce et des sociétés de Nimes s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Pour avis

N° L01645

SARL SE.CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
6 Rue Notre Dame
30000 NIMES
R.C.S : NIMES 509 724 217

Par décision du 06 Mars 2023, les associés présents ou représentés en assemblée générale extraordinaire ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06 Mars 2023 et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur, Monsieur Antonio SEIDITA, associé, demeurant 79 Rue Pierre Semard - Appart 14 à NIMES (30000), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 79 Rue Pierre Semard - Appart 14 - 30000 NIMES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nimes. Mention sera faite au RCS : NIMES

Pour avis,

N° L01606



**AVIS DE DISSOLUTION
 SANS LIQUIDATION**

Par décision du 17/05/2023, la société **ALLEGRINI INVEST**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6, Rue Fresque à NIMES (30000), immatriculée sous le numéro 833 759 277 RCS NIMES, en sa qualité d'associée unique de la société COCCINELLE BLEUE, société par actions simplifiée dont le siège social est 6, Rue Fresque à NIMES (30000), immatriculée sous le numéro 910 292 620 RCS Nimes, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de COCCINELLE BLEUE au profit de ALLEGRINI INVEST, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, lesdits créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce Nimes La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société COCCINELLE BLEUE du registre du commerce et des sociétés de Nimes s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Pour avis

N° L01670

**« LES JARDINS DE
 MARJOLAINE »**
GAEC au capital variable
de 1 500 €
Lieu-dit Les Ponchets,
30110 SAINTE CECILE
D'ANDORGE
RCS NIMES 909 678 641

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2023, la collectivité des associés du GAEC «LES JARDINS DE MARJOLAINE», a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de co-liquidateurs, Monsieur Jérôme MOURGUES et Madame Joëlle SUC demeurant ensemble à Lieu-dit Les Ponchets, 30110 SAINTE CECILE D'ANDORGE.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES.

**Pour avis,
 Le Liquidateur**

N° L01592

SCI BOIS DE MITTAU
Société civile
au capital de 130 000 €
Siège social :
614 chemin du Bois de Mittau
30000 NIMES
RCS de NIMES n°882 529 217

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MALLEMANCHE Guy, demeurant 614 chemin du Bois de Mittau, 30000 NIMES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

**Pour avis
 Le liquidateur**

N° L01612

SCI DE BRETHENCOURT
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social et de liquidation :
Château de Pondres
2, allée du Pigeonnier
30250 VILLEVEILLE
811 914 209 RCS Nimes

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 1^{er} mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1^{er} mars 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antonio MAUZ, demeurant Château de Pondres, 2 allée du Pigeonnier 30250 VILLEVEILLE, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Château de Pondres, 2 allée du Pigeonnier 30250 VILLEVEILLE

**Pour avis
 Le Liquidateur**

N° L01198

SCCV ZABARDAST
Société civile
construction-vente
Capital social : 100 €
Siège social :
11 rue Demians à
NIMES (30000)
RCS NIMES : 904 937 745

Par AGE du 31/05/23, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à effet du 1/06/23. Ils ont nommé liquidateur Monsieur Laurent ASSELIN, domicilié 59B Chemin Chaupis à SAUBENS (31600). Le siège de la liquidation est fixé au 11 rue Demians à NIMES (30000).

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nimes.

**Pour avis et mention,
 Monsieur Laurent Asselin,
 Liquidateur**



N° L01708
**NOTAJURIX
 CONSEIL UZES**
 Notaires associés
 1 rue Joseph Lacroix
 30700 UZES

TEDE

SARL au capital de 43 440 €
 Siège social :
 15 boulevard le Portalet
 30700 UZES
 RCS de NIMES n°817 912 223

L'assemblée Générale extraordinaire du 25/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/05/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DENIS Thierry, demeurant 18 avenue Général Vincent, 30700 UZES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

Pour avis
 Maître Jean-Marie BELLEDENT,
 Notaire à UZES

N° L01607

**TERRES ET PIERRES DE
 GARRIGUES**
 Société civile en liquidation
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social et de liquidation :
 VILLEVIEILLE (30250)
 2, Allée du Pigeonnier
 825 047 624 RCS Nîmes

**AVIS DE DISSOLUTION
 ANTICIPÉE**

L'AGE du 20 février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 février 2023 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric MAUZ, demeurant Chemin de Nîmes au Mas d'Estagel - Mas du Bosquet des Mates 30900 NIMES pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2, Allée du Pigeonnier 30250 VILLEVIEILLE.

Pour avis
 Le Liquidateur

N° L01601

DISSOLUTION

SASU COULEURS D'HORIZON -
 Sise : 4 Impasse des Bruyères 30300 BEAUCAIRE - Capital : 100 € - Siret : 80249743800019 - Code APE 43.34Z
 Suivant PV AGE du 31/12/2022, dissolution anticipée de la société au 31/12/2022 et sa mise en liquidation. Mr GOUFAR Mustapha, président, est nommé liquidateur avec tous les pouvoirs pour mener à bien la liquidation et les formalités l'adresse suivante siège de la société de Mr GOUFAR Mustapha 4 Impasse des Bruyères 30300 BEAUCAIRE servira pour toutes correspondances.

CLOTURES



N° L01610
**NOTAJURIX
 CONSEIL UZES**
 Notaires associés
 1 rue Joseph Lacroix
 30700 UZES

**SCM DES DOCTEURS
 MICHELE PELLECUER -
 FABIENNE PERIN**
 Société civile de moyens
 en liquidation
 Capital social : 15702,25 €,
 Siège social : UZES (30700),
 Hôtel des Cordeliers
 Place des Cordeliers,
 RCS NIMES 414137216

**CLÔTURE DE
 LIQUIDATION**

Suivant Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par Maître Jean-Marie BELLEDENT, Notaire à UZES en date du 15 mai 2023, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation en date du 31 décembre 2022 et quitus des liquidateurs.

Pour avis Le Notaire



N° L01616
**Cabinet CASTANEDA
 EXPERTISE**
 1 Place des Grands
 Jours
 30210 REMOULINS
 Tel : 04.66.37.25.29

SCI LA SAUVEGARDE
 Société civile immobilière
 en liquidation
 au capital de 4000 euros
 Siège social :
 1 rue de la Charbonnière
 30210 LEDENON
 533 436 689 RCS NIMES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2023, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur Monsieur Réginald GILIBERT, demeurant 1 rue Stéphane Mallarmé 30320 MARGUERITTES, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nîmes.

Mention sera faite au RCS : NIMES.

Pour avis,

N° L01602

CLOTURE DE LIQUIDATION

SASU COULEURS D'HORIZON -
 Sise : 4 Impasse des Bruyères 30300 BEAUCAIRE - Capital : 100 € - Siret : 80249743800019 - Code APE 43.34Z
 Suivant PV AGE du 31/12/2022 les comptes définitifs de la liquidation au 31/12/2022 sont approuvés, quitus est donné au liquidateur Mr GOUFAR Mustapha dmt 4 Impasse des Bruyères 30300 BEAUCAIRE. Les comptes de la liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NIMES

Pour avis



N° L01611
**NOTAJURIX
 CONSEIL UZES**
 Notaires associés
 1 rue Joseph Lacroix
 30700 UZES

«SCM DENTECHEO»
 Société civile en liquidation
 Capital social : 1.829,39 Euros
 Siège social : UZES (30700),
 Place des Cordeliers
 Hôtel des Cordeliers
 RCS NIMES : 402 102 891

**CLÔTURE DE
 LIQUIDATION**

Suivant procès verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Marie BELLEDENT, Notaire à UZES le 15 mai 2023, les associés ont décidé la clôture des opérations de liquidation, l'approbation des comptes définitifs de la liquidation, et quitus a été donné aux liquidateurs Mme Michèle PELLECUER demeurant à BLAUZAC (30700) Mas de la Librotte, Mme Fabienne PERIN demeurant à BELLEGARDE (30127) 5 bis rue du Rieu, M. Jean-Claude DEKIE demeurant à MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS (30700) 7 chemin du Vincinet, M. David LOPEZ demeurant à SAINT-CHAPTES (30190) 201 rue Claux Augière, les déchargeant de leur mandat.

Pour avis
 le Notaire

N° L01678

«SCI AVIDA»
 Société Civile Immobilière
 en liquidation
 au Capital de 1 524,49 Euros
 Siège social et de liquidation :
 760 Chemin de Moure Froid
 30900 NIMES
 RCS NIMES 380 258 962

**CLOTURE DE
 LIQUIDATION**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/04/2023, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
 - approuvé les comptes de liquidation,
 - donné quitus de sa gestion au Liquidateur, Monsieur Joseph BRAMI, demeurant 760 Chemin de Moure Froid, 30900 NÎMES,
 - déchargé ce dernier de son mandat,
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation, à la date du 15/04/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NÎMES.

Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Pour avis

N° L01594

SCI BOIS DE MITTAU
 Société civile
 au capital de 130 000 €
 Siège social :
 614 chemin du Bois de Mittau
 30000 NIMES
 RCS de NIMES n°882 529 217

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MALLEMANCHE Guy de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

Pour avis
 Le liquidateur

SUCCESSIONS



N° L01656
**Etude de Maîtres
 Véronique DEIMON-
 RICHARD
 et David LOPEZ,**
 Notaires Associés
 à NIMES (Gard),
 6 rue Fernand
 Pelloutier

**AVIS DE SAISINE DE
 LEGATAIRE UNIVERSEL
 DELAI D'OPPOSITION**
 Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de
 procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 28
 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 février 1994, Madame Maria LOSA, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Raymond Léonce VINCENT, demeurant à NIMES (30000) 25 rue Thalès. Née à SAN MARTIN DEL REY AURELIO (ESPAGNE), le 3 mai 1920. Décédée à NIMES (30000) (FRANCE), le 4 janvier 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître David LOPEZ, Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Etude Voltaire», titulaire d'un Office Notarial à NIMES CEDEX 30906, 6, rue Fernand Pelloutier, le 26 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître David LOPEZ, notaire à NIMES, référence CRPCEN : 30002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NIMES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



**Retrouvez
 Le Réveil
 du Midi
 sur Facebook et Twitter**



**Bouclage jeudi à 16h
 parution le vendredi
 règlement CB :
 par téléphone ou sur
 www.lereveildumidi.fr**

REGIMES MATRIMONIAL



N° L01625
**NOTAJURIX
 CONSEIL UZES**
 Notaires associés
 1 rue Joseph Lacroix
 30700 UZES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître David AVIGNON, Notaire Associé, Membre de la Société par Actions Simplifiée «NOTAJURIX CONSEIL», titulaire d'un Office Notarial à la résidence d'UZES (Gard), 1 rue Joseph Lacroix, le 25 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Pierre Marie-Louis **HOUE**T, Retraité, né à SAINTE-ANASTASIE (30190) le 21 janvier 1947, et Madame Marcelle Jeanne **DURAND**, Retraîtée, née à NIMES (30000) le 20 décembre 1956, demeurant ensemble à SAINTE-ANASTASIE (30190) 34 rue du Jardin.

Mariés à la mairie de DIONS (30190) le 15 décembre 1984 initialement sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire

N° L01657
**Etudes de Maîtres
 Olivier JULIEN,
 Pauline CHIAPPELLO
 et Clio PEYRONNET**
 Notaires Associés à
 AVIGNON (Vaucluse)
 15 rue Armand de
 Pontmartin



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier JULIEN, Notaire associé soussigné, membre de la SCP «Olivier JULIEN, Pauline CHIAPPELLO et Clio PEYRONNET» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, CRPCEN 84002, le 17 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre : Mr Jacques **MÉVEL**, retraité, et Mme Patricia Danièle **LABORIE**, retraitée, dt à LES ANGLÉS (30133) 19 boulevard Chateaubriand. Mr est né à LANDERNEAU (29800) le 10 septembre 1950, Mme est née à IVRY-SUR-SEINE (94200) le 29 janvier 1953. Mariés à la mairie de BRIGNOGAN-PLAGES(29890) le 1^{er} juillet 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

N° L01664



**Alain BIANCHI &
 Julien PROST**
 Notaires
 550, chemin du Cros des Bards
 30127 BELLEGARDE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien PROST, Notaire à BELLEGARDE (30), 550, chemin du Cros des Bards, CRPCEN 30017, le 30/05/2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre M. Claude René **JANVIER** et Mme Nicole Manuella Gilberte **HACHETTE**, demeurant à BELLEGARDE (30127) 97 Avenue des Lacs, mariés à la mairie de SAINT-PIERRE-DU-MONT (14450) le 12/04/1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire

N° L01671



**Alain BIANCHI &
 Julien PROST**
 Notaires
 550, chemin du Cros des Bards
 30127 BELLEGARDE

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien PROST, Notaire à BELLEGARDE (30), CRPCEN 30017, le 30/05/2023, M. Christian Jules **BELLAGAMBA** et Mme Martine Jeannine **CARLOTTI** demeurant à FOURQUES (30300) 1, avenue de Beaucaire, mariés à la mairie de FOURQUES (30300) le 10/06/1978 sous le régime de la communauté d'acquêts, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial par apport par Mme à la communauté des biens propres suivants : 1/ Bien immobilier sis à FOURQUES (30) 1 avenue de Beaucaire ; 2/ Bien immobilier sis à FOURQUES (30) Lieudit Grandes et Petites Narette ; 3/ Bien immobilier sis à FOURQUES (30) 24 rue Cornille. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire

N° L01690



**Etude de Maîtres
 Christophe GUIRAUD,
 Mathieu FUMET et
 Vincent GUICHARD**
 Notaires Associés à
 Marguerittes (30320),
 5, rue de Clarensargues

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe GUIRAUD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Christophe GUIRAUD, Mathieu FUMET et Vincent GUICHARD Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à MARGUERITTES (30320), 5, rue de Clarensargues, CRPCEN 30082, le 22 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Thierry Henri **BASSIERE**, retraité, et Madame Françoise Jeanne Raymonde **PERIE**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN (30210) 13 avenue de la Tour.

Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 10 octobre 1948,

Madame est née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 11 octobre 1945.

Mariés à la mairie de MASSY (91300) le 10 septembre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire

N° L01707



**Etude de Maîtres
 Christophe GUIRAUD,
 Mathieu FUMET et
 Vincent GUICHARD**
 Notaires Associés à
 Marguerittes (30320),
 5, rue de Clarensargues

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Mathieu FUMET, Notaire Associé à MARGUERITTES (30320), 5, Rue de Clarensargues, CRPCEN 30082 le 24 mai 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre Monsieur Daoud **BARKAT**, soudeur, et Madame Anne-Laure Céline Marion **CREGUT**, chauffeur poids-lourd, son épouse, demeurant ensemble à BEZOUCHE (30320) 17 Grand Rue. Nés Monsieur à BELFORT (90000) le 21 avril 1970 et Madame à NIMES (30000) le 15 octobre 1982. Mariés à la mairie de CABRIERES (30210) le 15 juin 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Madame Anne-Laure **CREGUT** épouse **BARKAT** déclare apporter à la communauté le bien ci-après désigné lui appartenant en

propre : A BEZOUCHE (30320), 2 rue Reine Claude, une remise cadastrée section AB n°158 Surface 62ca, évaluée 6.000,00 €.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire

TRIBUNAL

N° L01649

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
 12 RUE CITE FOULC
 30000 NIMES**

Jugement du Tribunal de Commerce de Nîmes en date du 23/05/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de :

SARLU QUAI 19
 Société à responsabilité limitée au capital de 1000 EUROS

19 rue du Pouzadou 30120 LE VIGAN
 841 166 374 RCS Nîmes

liquidateur judiciaire :
SELARL SBCMJ 22 rue Taisson 30100 ALES

Juge-commissaire : Monsieur **GARCIA** Jean-Yves

Juge-commissaire suppléant : Madame **CALMELS** Cécile

DERNIERE MINUTE

N° L00930

SOGANI - SARL - capital : 8 000 €
 - 32 Rue Neuve 30310 VERGEZE - 451 044 697 RCS NIMES

L'AGE du 31/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Agnès **SEMOULIN** (32 Rue Neuve - 30310 VERGEZE) est nommée liquidatrice pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle la correspondance, actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NIMES, en annexe au RCS.

Pour vos annonces légales, utilisez la plateforme !
[annoncelegale.lereveildumidi.fr](https://www.annoncelegale.lereveildumidi.fr)
 Attestations et factures délivrées sans attente pour le Gard et tous les autres départements !



Commune de MANDUEL
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Déclaration de projet du nouveau cimetière
emportant mise en compatibilité
n°1 du plan local d'urbanisme

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal modifié n°120/2023 en date du 19/05/2023.

Elle se déroulera :

du mardi 20 juin 2023 à 9h au jeudi 20 juillet 2023 17h
au bureau de l'urbanisme de Manduel
15 cours Jean Jaurès - 30129 MANDUEL
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Durant cette période, toute personne pourra consulter, en mairie, le dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel. Le dossier sera, également, consultable sur le site internet de la ville : www.manduel.fr rubrique : Urbanisme - Réglementation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public au bureau de l'urbanisme de Manduel,
 - par courrier à :

Monsieur le commissaire enquêteur
Déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en
compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme
de la commune de Manduel
Hôtel de ville - CS 20014
30129 MANDUEL

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.mec1@manduel.fr

Toute personne pourra, par courrier postal, à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale du dossier de l'enquête auprès de la mairie de MANDUEL (bureau de l'urbanisme).

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées au bureau de l'urbanisme, le :

Mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 11 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel.

Le rapport et les conclusions seront disponibles et consultables au bureau de l'urbanisme durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Manduel, le 19 mai 2023
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT



Commune de BAGNOLS SUR CEZE
AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES
Fabrication et pose d'une véranda en aluminium

Collectivité : Mairie de Bagnols sur Cèze

2 Place Auguste Mallet BP 45160 30205 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX

Objet de la consultation : fabrication et pose d'une véranda en aluminium
Caractéristiques principales : véranda de Largeur 10800 mm x Avancée 7000 mm en aluminium à rupture de pont thermique laquée dans le coloris grainé Profils colors Gris noir Ral 7021.

Modalités de financement et de paiement : financement par le budget principal. Paiement selon les règles de la comptabilité publique

Conditions de participations : le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de consultation.

Critères de sélection :

- la valeur technique (50%)
 - le délai (10%)
 - le prix (40%)

Date limite de réception des offres : Le 16 juin 2023 à 12h00.

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions pour obtenir les documents : Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante:

<http://www.marches-securises.fr>

Conditions de remise des plis : La collectivité impose la transmission des documents par voie électronique sur le profil acheteur :

<http://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

<http://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er juin 2023



Commune de SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE

Travaux de Rénovation Énergétique dans le
cadre de la DSIL sur les Bâtiments des Écoles

M. Olivier JOUVE - Maire - 2, Place de l'Eglise 30150 SAINT GENIES DE COMOLAS - mël : correspondre@aws-france.com

SIRET 21300254600017

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de rénovation énergétique dans le cadre de la DSIL sur les bâtiments des écoles

Référence acheteur : TX_2023-01

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Ecoles - Route de Saint-Laurent-des-Arbres 30150 SAINT GENIES DE COMOLAS

Durée : 2 mois

Description : Nouvelle procédure initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de déclarer sans suite pour des motifs d'intérêt général «le marché de travaux de rénovation énergétique dans le cadre de la DSIL sur les bâtiments suivants : écoles, espace associatif, centre de loisirs et bibliothèque»

Classification CPV : Principale : 45232460 - Travaux d'installations sanitaires

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC

Capacité économique et financière : Voir RC

Référence professionnelle et capacité technique : Voir RC

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Oui

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

50% Prix des prestations

Renseignements d'ordre administratifs : <https://www.marches-publics.info/>

Tél : 04 66 50 00 68

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Remise des offres : 23/06/23 à 12h00 au plus tard

Envoi à la publication le : 27/05/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>



BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Je désire m'abonner au Réveil du Midi et au site internet à partir du :

Je désire recevoir une facture : Oui Non

Règlement par chèque bancaire : 1 an / 45 €



Commune de MOLIÈRES SUR CÈZE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur l'arrêt du zonage
d'assainissement collectif

Par arrêté n° 2023-20 en date du 01 Juin 2023, Madame la Maire de la Commune de Molières-sur-Cèze a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif pour une durée de 32 jours du 20 Juin 2023 à 8h30 au 21 Juillet 2023 à 11h30.

A l'issue de l'enquête publique, l'arrêt du zonage d'assainissement collectif, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Par décision n°E22000068/30 de Monsieur le Président par intérim du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 19 août 2022, Monsieur Jean Philippe DJAAI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la période de l'enquête publique, du 20 Juin 2023 au 21 Juillet 2023 inclus, les pièces du dossier portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Molières-sur-Cèze. Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse postale de la Mairie de Molières-sur-Cèze, qui l'annexera au registre d'enquête :

Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Molières-sur-Cèze :
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Adresse postale du siège de l'enquête publique :
 Mairie de Molières-sur-Cèze - 1 rue de la Cèze 30410 MOLIÈRES-SUR-CÈZE

Le dossier sera également mis en ligne toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune : www.molieres-sur-ceze.fr et sera également consultable en Mairie au format papier.

Les observations du public pourront également être envoyées par voie électronique à enquetepubliquemolieres@gmail.com

Les observations par voie électronique pourront être envoyées ou déposées du 20 Juin 2023 à 9h30 et jusqu'au 21 Juillet 2023 à 11h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Molières-sur-Cèze :

Début de l'enquête, ouverture du registre et première permanence de 8h30 à 11h30 le mardi 20 juin 2023 ;

Deuxième permanence le mardi 04 juillet de 8h30 à 11h30 ;

Troisième permanence de 8h30 à 11h30, fin de l'enquête et clôture du registre le vendredi 21 juillet 2023 à 11h30



Commune de LANGLADE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION
N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LANGLADE

Par arrêté n°2023/082 en date du 23 mai 2023, M. le Maire de Langlade a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Langlade.

À cet effet, M. Roger GENNAI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-François COUMEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision n°E23000036/30 en date du 12 mai 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Langlade se déroulera du 19 juin au 3 juillet 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs. La modification n°1 porte sur la rédaction d'une phrase de l'article UX1 du règlement de la zone UX.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation du projet de modification n°1 du PLU incluant l'avis de dispense d'évaluation environnementale du 21 décembre 2022, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy 30980 LANGLADE :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h,
- Le mardi de 14h00 à 19h00,
- Le jeudi de 14h00 à 18h00 ;

- Le dossier pourra également être consulté en Mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures énoncés ci-dessus ;

- Le dossier sera également accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (7j/7 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Langlade www.langlade.fr, Rubrique : Vie pratique - Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

- Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions (date limite : 3 juillet 2023 à 12h00) ;

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie de Langlade, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;

- Par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur déposé en Mairie ou par voie postale : Mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy 30980 LANGLADE ;

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.modification1@langlade.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre 1er du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Langlade aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 19 juin 2023 de 09h00 à 12h00,
- Le mardi 27 juin 2023 de 14h00 à 17h00,
- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;

La personne responsable du projet de modification n°1 du PLU est la commune de Langlade représentée par son Maire, M. PREVOTEAU.

Les informations relatives au projet de mise en compatibilité n°1 du PLU peuvent être demandées auprès de la Mairie de Langlade, aux jours et heures d'ouverture énoncés ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an à la Mairie de Langlade aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Commune de Langlade : www.langlade.fr, Rubrique : Vie pratique - Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Langlade pour approbation.

Le Maire,
Gaëtan PREVOTEAU

NOUVEAU !
L'ACTUALITÉ
DU GARD
ENTRE
VOS MAINS

Téléchargez
 gratuitement notre
 application



Appels d'offres avec DCE

plateforme :

<http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>



Commune de MONTAGNAC (30350)
Réunion publique
du 21 juin 2023

La commune de Montagnac organise une réunion publique relative à la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), **le mercredi 21 juin 2023 à 18h30** dans les locaux du Syndicat Mixte de Leins Gardonnenque, 4 rue Diderot à Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Cette première réunion publique sera mutualisée avec les communes de Gajan, Montignargues, Sauzet, La Rouvière, Fons, elles aussi en cours de révision de leur PLU, et avec Saint-Bauzély (révision de la carte communale).

Pour rappel, le PLU est le document qui vise à planifier l'urbanisme sur le territoire communal, mais aussi à gérer les espaces agricoles et naturels.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter la démarche de révision générale du PLU, notamment en matière de procédure et de cadre réglementaire.

Ces réunions constituent des moments d'échanges privilégiés avec la population sur le projet communal et la municipalité encourage la participation de chacun. Ainsi au moins 2 autres réunions publiques interviendront avant l'arrêt du PLU.



Commune de SAINT THEODORIT
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET
DE MODIFICATION SIMPLIFIEE
N° 2 DU PLU

Le dossier relatif au projet de modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme est mis à la disposition du public du 05 juin au 05 juillet 2023.

Ce dossier concerne la suppression de la marge de recul de 15m de l'axe de la route départementale n° 27B

Il peut être consulté au secrétariat de mairie le mardi et vendredi de 14h à 18h et des observations peuvent être formulées sur le registre ouvert à cet effet.

Affiché le 26 mai 2023



SCP G. LAICK - H.L. ISENBERG -
J.C. JULLIEN - J.J. SAUNIER
AVOCATS A LA COUR

3 Rue Monjardin - NIMES

TEL. 04.66.21.71.97 - FAX 04.66.21.66.73

Courriel : avocats@scp-lib.fr

<https://www.lijs-avocats.com/>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec jardin attenant, piscine, local technique, abris de jardin et wc extérieur, sise sur la Commune de SAINT CLEMENT (30260) 18 rue du Bois de Paris, ccadastrée section A n° 807 pour 1a 55 ca, 865 pour 7 a 94 ca, 866 pour 2 a 32 ca, 870 pour 26 ca et 872 pour 14 ca

SUR LA MISE A PRIX de 200 000,00 €
(deux cent mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente

ADJUDICATION fixée

à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de NIMES du

LUNDI 10 JUILLET 2023 à 9 H 30

au Palais de justice de NIMES, bd des Arènes

La visite sera assurée sur place par
SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-
PELERIAUX CHEIKH-BOUKAL,
Commissaires de justice associés à NIMES ;
le JEUDI 29 JUN 2023 de 10 heures à 12 heures

Il sera procédé à la requête de :
Monsieur le Comptable du Service des Impôts des Particuliers Millénaire domicilié en ses bureaux 156 rue Alfred NOBEL
34960 MONTPELLIER CEDEX 2

A la vente de l'immeuble ci-après désigné : Il s'agit d'une belle bâtisse en pierre dans le cœur du village d'une surface habitable de 353,76 m², hors dépendances ; présentant au rez-de-chaussée après la porte d'entrée, une grande pièce (murs en pierres apparentes non isolés) d'une hauteur sous plafond de 6 m avec une fontaine et petit

bassin, une buanderie, pièce à vivre avec cuisine, salon et salle à manger, une chambre suite parentale, salle de bains ; wc indépendant, mezzanine aménagée en bureau

Accès au premier étage par un escalier ancien donnant sur un couloir distribuant quatre chambres et une suite parentale avec salle de bains et wc ; une salle de bains avec wc et sauna. Jardin en état d'entretien correct avec piscine de 8m par 4 m, jacuzzi ; le tout en bon état d'entretien.
Occupation comme résidence secondaire.

Enchères uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES et sur justification de la consignation entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NIMES d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de NIMES, Palais de Justice, Bd des Arènes et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

ERGAOMNES
AVOCATS

SELARL CSM² SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES (AARPI ERGAOMNES Avocats)

Siège social : 28 rue Ruffi 30000 NIMES

Cabinet d'Avignon : 4 av. Pierre Sémard 84000 AVIGNON

Courriel : csm2@ergaomnes.fr

Site internet : www.ergaomnes-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Suite au jugement du 23 mars 2023
du Juge de l'Exécution du
Tribunal Judiciaire de NIMES
EN UN SEUL LOT

Sur la Commune de NIMES (30), dans l'ensemble immobilier dénommé «LE RAYMOND MARC» :
4 rue Court de Gebelin, cadastré :

Section EZ n° 146 pour 72ca, Section EZ n° 444 pour 02a61ca,
Section EZ n° 445 pour 26ca et Section EZ n° 446 pour 54ca

APPARTEMENT TYPE P4b de 89,26 m²
(LOT 46) CAVE (LOT 21)

SUR LA MISE A PRIX DE 25.000 €
(VINGT CINQ MILLE EUROS)
OUTRE LES CHARGES

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES, au Palais de Justice, Boulevard des Arènes, du :

LUNDI 10 JUILLET 2023 à 9H30

Visite des lieux assurée par la
SCP TARDY & DAUZET
Commissaires de Justice à
BAGNOLS SUR CEZE (Tél. 04.66.89.52.18)
Le lundi 19 juin 2023 de 11h00 à 12h00

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES (RG n° 22/00077)

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES (Sites internet : www.ergaomnes-avocats.fr ; www.aventes.fr).

Certifié exact MC Dejx

ENTREPRISE

Nîmes : Des entrepreneurs s'interrogent sur le « Made In France »

Quelles règles respectées pour apposer « Made in France » sur ces produits ? La CPME du Gard organisait vendredi 12 mai au Café du musée un petit déjeuner autour de cette thématique. Experte en conseils aux entreprises pour la Douane de Montpellier, Séverine Bouet présentait le cadre d'attribution et ses contradictions.



©GG

Il s'agirait d'un véritable avantage concurrentiel pour les entreprises. Le « Fabriqué en France » est un label certifiant l'origine française d'un produit. « Un atout important pour les entreprises, en particulier dans le contexte actuel où les consommateurs accordent de plus en plus d'importance à la provenance des produits qu'ils achètent », présente la CPME du Gard dans son invitation à l'évènement. Objectif ? « Recréer du lien entre l'administration publique et les entreprises », explique Sabrina Jean, présidente de l'antenne gardoise de la CPME. Selon elle, les entrepreneurs n'ont pas souvent le temps ou les contacts pour s'intéresser à ces procédures. « Il est important de rappeler les règles, car on voit beaucoup de "made in France" fleurir alors que les procédures ne sont pas toujours respectées ». Elle liste plusieurs demandes autour de ce thème parmi les artisans et les commerçants. Une vingtaine de participants sont présents pour ce petit déjeuner. Inspectrice à la direction générale des douanes de Montpellier, Séverine Bouet présente son service. « La cel-

lule conseils aux entreprises accompagne gratuitement les entreprises à propos de toute réglementation douanière. On rencontre souvent des entreprises qui veulent mettre en avant cette certification "made in France" qui découle de codes spécifiques de règles européennes retranscrites au niveau national ».

Des spécificités et des contradictions

Selon elle, il faut toujours s'interroger sur le respect de ces règles. Il existe différentes spécificités selon les produits. Pour la technologie par exemple, il s'agit d'une règle basée sur le pourcentage. « Il faut en général que le produit contienne 40 % de non-français par rapport au prix départ unique », dit-elle. Pour l'alimentaire et le cosmétique, pas de règle de pourcentage. Il s'agit pour la douane de déterminer si le produit a subi une transformation suffisante pour être jugée « made in France ».

Certaines contradictions existent. Séverine Bouet informe les participants de l'existence de nombreux labels pri-

vés qui, selon leurs propres critères et moyennant tarification, apposent des termes proches, tels que « origines France ».

Selon elle, la douane française ne dispose pas de droit de regard sur ces labels. « Nous ne sommes pas là pour contrôler les labels, mais nous pourrions interroger un commerçant sur les critères de sa labellisation ».

« Il y a un problème politique »

Des déclarations qui ne plaisent pas à certains participants. Yves Texier, gérant de Safran de Camargue, se dit déçu par les capacités des douanes sur ce point. « J'ai l'impression que tout le monde peut donner cette certification, parfois même en contradiction avec les douanes. Il y a un problème politique à régler », dénonce-t-il.

Séverine Bouet reprend alors que si un label privé possède un règlement trop éloigné de celui des douanes, ces dernières ont la capacité de lui demander de revoir sa copie. Elle précise cependant : « mais nous ne pourrions pas sanctionner ce label ».

Geoffrey Gaye



Séverine Bouet, inspectrice à la douane de Montpellier © GG



Sabrina Jean, présidente de la CPME 30 © GG

Des mesures graduées et temporaires concernant la sécheresse gardoise

Le comité sécheresse du 24 mai a donné lieu à un arrêté-cadre qui remplace celui signé le 2 juillet 2018. Il constitue le cadre de mise en oeuvre des mesures de limitation des usages de la ressource en eau en période de sécheresse dans le Gard. Il était nécessaire de l'adapter à l'évolution du cadre réglementaire au niveau national et à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, mais aussi aux retours d'expérience depuis 2018.



@Prefet30

L'arrêté présente les zones d'alerte, les niveaux d'alerte et les mesures de restriction associées à chaque niveau. Cette évolution permet une prise en compte renforcée des usagers, des acteurs de l'eau et selon les bassins.

Ce ne sont pas les orages de ces derniers jours qui ont permis aux nappes souterraines de se reconstituer. Il en découlera des restrictions progressives et justes, dans le partage de l'effort entre tous en fonction de l'état de la ressource en eau. Quatre niveaux ont été définis : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise auxquels correspondent les mesures de restrictions.

Les seuils d'alerte

Certains secteurs du Gard sont en crise depuis le 20/04 alors que l'an dernier on est passé en situation de crise seulement le 21/07. Le Gard est divisé en onze zones d'alerte dont cinq zones sont en crise (Cèze aval, Cèze amont, Vidourle, Gardon aval et amont). Arre est classée en alerte renforcée. On

trouve classés en vigilance : zones Rhône et Camargue gardoise, Dourbie et Trevezl, Vistrenque, Costières et Vistre avec une demande de sobriété.

Quelle ressource en eau est utilisée ?

En alerte renforcée, les prélèvements seront réduits à hauteur de 50 % et 30 % en alerte, dans le but d'éviter ou de retarder le passage en crise. La notion de rive droite et rive gauche a disparu car elle n'était pas aisée pour les usagers. Les horaires d'arrosage seront harmonisés. En alerte, il sera interdit d'arroser entre 10h et 18h et en alerte renforcée, interdiction d'arroser entre 8h et 20h et les nuits du lundi au mardi, du mercredi au jeudi et du vendredi au samedi, restrictions de remplissage et de vidange des piscines, de lavage des véhicules. En agriculture, il y a lieu de tenir compte de la manière pour préserver la ressource, exception des mesures pour les agriculteurs utilisant une irrigation localisée et pilotée.

En situation de crise, les prélèvements d'eau seront suspendus pour les usages jugés non prioritaires mais aussi pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics. Durant la période d'étiage, les mesures horaires devraient être harmonisées. Les zones en alerte renforcée connaissent une légère amélioration de situation. La situation sera réexaminée d'ici deux semaines. Suivant les lieux dans le département, les précipitations enregistrées varient. La partie sud a reçu plus de pluie mais la situation continue de s'aggraver. Les nappes se refont en hiver et la Cèze est en situation critique. Tous les acteurs ont été associés à l'arrêté cadre. Il faut garder des lieux de rafraîchissement pour l'été, des horaires sont autorisés pour les arrosages, l'irrigation pilotée induit une conscience collective... Il est important d'anticiper la situation, de gérer à court, moyen et long terme. Il faut continuer à fonctionner tout en économisant l'eau, garder un point d'équilibre où chacun estime ses besoins et réfléchit.

M.C. Dejax

ÉDUCATION

Alès : Le lycée JB Dumas fait peau neuve

Le lycée alésien Jean-Baptiste Dumas, qui fait l'objet d'une profonde requalification depuis 2021, est le deuxième plus important chantier de la région porté par l'Occitanie, comme l'a confirmé il y a quelques jours Kamel Chibli, le vice-président de la région Occitanie délégué à l'Éducation, lors de sa visite du site, accompagné de Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération et Catherine Berthomieux, proviseure.



©C.L

Ce chantier pharaonique de 70 M€ entre dans son dernier « sprint » : les trois bâtiments en cours de finalisation seront mis à disposition avant l'été, afin d'être « rôdés » pour la rentrée scolaire de septembre 2023. Il s'agit du site de maintenance occupé par du personnel de la région Occitanie, la demi-pension (hébergement des élèves) et l'immeuble administratif, qui accueillera également le GRETA (formation continue des adultes). Cette restructuration d'envergure est révélatrice de l'exigeant cahier des charges : reconstruire un lycée qui soit ouvert sur la ville, au sein des Prés-Saint-Jean, quartier qui fait l'objet par Alès Agglomération d'une profonde requalification dans le cadre du renouvellement urbain massif en cours dans plusieurs quartiers de la ville (NPNRU), visant à en faire le prolongement « naturel » du centre-ville. Dans cet esprit, Alès Agglomération est en train de réaliser, en complé-

ment de la Région, d'importants travaux de réfection à l'entrée du lycée, notamment sur la Place de Belgique (parvis, rond-point, parkings, cheminements piétons etc.), pour un investissement d'environ 2 M€. Le pilote du projet, l'architecte montpelliérain Emmanuel Nebout, a dû faire face à de nombreux défis durant cette première phase de travaux, telle la gestion des flux des 3 000 occupants en cohabitation avec le rythme des démolitions – reconstructions, tout en garantissant les apprentissages pédagogiques et la sécurité sur le chantier, ou bien les études poussées sur l'acoustique, la thermique et la lumière naturelle, au bénéfice de la qualité de vie de tous ! Dans la foulée, une autre tranche de travaux conclura la reconstruction du lycée J-B Dumas, ciblée sur l'offre de services pédagogiques et la « vie de l'élève », avec une intervention possible sur les équipements sportifs, pour une livraison attendue en 2028 !

C. Laurent

L'HUMEUR

Sauver des vies

Et si le prix de la vie d'un entrepreneur tenait à un appui psychologique, 5 séances soit 425 € ? L'association Apesa (aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), créée il y a une dizaine d'années pour aider les entrepreneurs et leur proposer un soutien psychologique gratuit, a fait des émules. Un entrepreneur seul est en danger. L'association vit grâce aux dons. Ce jeudi 1er juin, le Rotary Club Business Nîmes Tour Magne et le Rotary Club Nîmes Carré d'Art se sont associés pour venir en aide à ceux qui en ont besoin. Une belle dynamique portée par la présidente Apesa sur le Gard et les clubs services qui partagent des valeurs et objectifs communs. Rapidité, proximité, gratuité et confidentialité sont les caractéristiques de l'association qui, tout au long de l'année avec ses sentinelles (bénévoles), sensibilise les collectivités, les privés et autres structures susceptibles de les aider financièrement et de les faire connaître.

MC-Christine Dejax



Le Réveil du Midi
JOURNAL HEBDOMADAIRE À PUBLIÉES LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD
 Edité par la SARL PRESSE EDITION PUBLICITÉ
 Durée : 99 ans - Constitution : 1968
 RCS NIMES C 680 200 425
 Associés : Dejax M.C., Pons M., Boulet D.
 Gérance : MC Dejax

LE REVEIL DU MIDI
 43, bd Gambetta - 30000 Nîmes
 Tél. : 04 66 76 18 90 - Fax 04 66 76 18 91
 Courriel : reveil.du.midi@wanadoo.fr - annonce@lereveildumidi.fr - contact@lereveildumidi.fr
 Site internet : www.lereveildumidi.fr
 Plateforme dématérialisée :
<http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

Membre de Reso Hebdo Eco
 N° Commission Paritaire : 0726 C 81583
 ISSN : 1257 - 1172 - Dépot légal à parution
 lereveildumidi.fr - CPPAP 0925 Y 94330
 Abonnement : 45 € - Web uniquement : 25 €

Directrice de publication, Rédactrice en chef :
 Marie-Christine DEJAX
 Commercial : Mathieu Dejax
 Comptabilité : Yamina MOGHRIBI
 Juridique, annonces légales, abonnements : Valérie FARINA, Armand PELLISSIER - annonce@lereveildumidi.fr
 Journalistes : Geoffrey GAYE, Gaëlle OHAN-TCHELEBIAN, Sophie VANECKE.
 Community manager, les pigistes et correspondants, RHE PAO : Valérie FARINA, Armand PELLISSIER, Sophie VANECKE, Prestataire de services : Franck Mionnet
 Régie publicitaire : au journal
 Impression : Imprimerie Clément - Route des Pommiers - Avèze - 30120 LE VIGAN
 © photo : DR, SV, GOT, Conseil départemental, Mairie de Nîmes, Le Réveil du Midi, Nîmes Métropole. Photo une © Daniel Chicot

NÎMES FERIA DE PENTECÔTE

L'œuvre d'art de Morante de la Puebla !

On se souviendra de ces arènes pleines à craquer, impressionnant ! Inscrit sur le panneau des arènes « No hay billetes » ! Jusqu'au dernier rang, sur la couronne, des spectateurs debout tout ce temps (presque 5 heures), et ne voulant rien louper. Castella, Leal, Roca Rey sont bien là et séduisent mais à l'heure de vérité la porte des Consuls est restée fermée. On se souviendra de la puissance du taureau Castella et la force de Cadenas. De Lalo de Maria et Solalito qui sortent en triomphe par les Consuls ! Tout comme Vicens et Mendoza aussi par cette fameuse grande porte Nîmoise. On se souvient aussi qu'aucun des Toreros invités pour cette Pentecôte n'a eu le graal d'un triomphe majuscule lui permettant de sortir par les Consuls... Et pourtant on se souviendra surtout et par-dessus tout et ce pendant longtemps encore de La Faena de Morante qui valait bien une queue tant elle fut une pure œuvre d'art ! Ah pardon, on se souviendra aussi de ce sacré orage de fada qui, à 15h30 par des pluies diluviennes, a mis un point final à cette Feria !



©Georges Martin

Castella, chef de file de la manade, prétendant au plus haut titre qui défend chèrement ses ficelles trouve Cadenas pour de grands moments. Avec une puissance de frappe qui en dissuade plus d'un. Castella peut faire mal à l'arrivée. Alors ces primes au moment des ficelles dès la 10' auraient dû passer à 50€ au lieu de 5€ pour encourager les raseteurs à tenter le risque. Castella aurait d'ailleurs dû rentrer ses ficelles primées à plus de 1000€...et non 600€ à un tel niveau ! Reste qu'il fût acclamé à son retour sous l'air de Bizet. Avec Cadenas, ils remportent le Trophée Jean Lafont. Reste que Chipeau et Cobalt sont de la partie tout comme Estoublon en ouverture et même Vizir et ce bond jusqu'au premier rang des gradins après Cadenas !

Castella et Cadenas remportent le Trophée Jean Lafont

En ouverture de cette Feria, le Trophée Jean Lafont affiche une très belle entrée et la royale de Saumade brille aux côtés des raseteurs Cadenas, Katif, Lopez mais aussi El Ghiati qui reçoit un coup de cœur pour son courage, il a su donner de l'émotion en piste tout au long de la course. Si Katif totalise et réalise une bonne course, Lopez prend des risques avec un peu de culot et signe des beaux rasets, reste que Cadenas survole l'ensemble. Il maîtrise par sa force et son pouvoir toutes les charges, c'est sûr ce garçon parle à l'oreille des taureaux.



©DR



Luque ©Daniel Chicot



Castella ©Daniel Chicot

Seul le pouvoir de Luque, le temps d'une oreille !

Tout semblait commencer sous de bons auspices quand, patatras, les toros de El Parralejo, en cette première corrida de Feria, sont à vite oublier. D'ailleurs, déjà il ne nous reste plus de souvenir, d'une présentation plus que limite et dotés d'aucune option, ils laissent Angel Tellez et Francisco de Manuel quitter Nîmes en silence, seul Daniel Luque s'offre une oreille de pouvoir. Echec à l'heure de vérité et pourtant...

Samedi pour cette deuxième corrida de Feria, No hay billetes !

Fallait lire sur le panneau des arènes. Olé ! Mais les trois maestros invités ont échoué à quelques mètres de la porte des Consuls ! Il s'en est failli de peu pour que cette corrida soit triomphale. Pourtant les toros de Victoriano del Rio étaient braves et nobles et le dessein des faenas proposées d'un beau relief mais à l'heure de vérité, c'est l'échec. D'abord Castella en coupant l'oreille de son premier semblait avoir la clef d'un énième triomphe majuscule (17 Portes des Consuls !) mais à l'heure des aciers tout s'effondre. Tout comme Leal, l'épée n'y est pas dès son premier, l'oreille s'envole. Celle de son second, il l'arrache plus par son courage et quel sang froid, il ne peut pas être au plus près des cornes ! Roca Rey idem avec son premier perd tout ce qu'il avait gagné à l'épée. Face à son second, la présidence octroie deux pavillons pour un ensemble mais lui sort à pied par la porte des cuadrillas, trop petit sûrement le triomphe, trop intimiste.



Lalo de Maria ©Daniel Chicot

Lalo de Maria et Solalito sortent en triomphe !

Dimanche en matinée, les novillos de Chamaco permettent à Lalo de Maria et Solalito de faire basculer la porte des Consuls. Chacun dans son registre et sa personnalité séduit et coupe trois oreilles. Yon Lamothe moins bien servi salué. Le jury décerne le prix de la Cape d'Or à Lalo de Maria.



Leal ©Daniel Chicot



Roca Rey ©Daniel Chicot



Solalito ©Daniel Chicot

NÎMES FERIA DE PENTECÔTE



Morante ©Daniel Chicot

après un tel moment de tauromachie. Pour l'histoire ! Son torero a une intensité telle qu'il arrache les Olé ! et captive tous les regards sans exception. Un phénomène. Le même qu'à Séville où la queue lui fit fortune. Son second n'a pas les mêmes dispositions et Morante laisse fermée la porte des Consuls mais marque à jamais les mémoires de tous les aficionados présents. Du coup, l'oreille coupée par chacun des compagnons de cartel n'a plus le même écho tant le séisme provoqué par Morante a secoué l'assistance. Manzanares a pourtant fait l'effort, il coupa à son premier, et de plus est précis à l'heure des aciers. Face à son second, le public là encore réclame l'oreille que le président



Talavante ©Daniel Chicot



Manzanares ©Daniel Chicot

L'empreinte de Morante !

Dimanche, por la tarde, troisième corrida de Feria, presque pleine, avec l'élevage Nunez del Cuvillo et dès le pre-

mier toro, Morante frappe si fort qu'il enflamme et fait trembler l'amphithéâtre, le public est subjugué, et c'est certain on ne sort pas le même des arènes

n'accorde pas. Talavante aussi manque de précision à l'heure de vérité alors s'il dépose de beaux muletazos sur le sable des arènes de Nîmes, il obtient une seule oreille lui aussi à son dernier.



Mendoza et Vincens ©Daniel Chicot

Vicens et Mendoza portés en triomphe par les Consuls !

Lundi en matinée, corrida équestre avec les toros de Bohorquez et mano a mano entre Léa Vicens et Guillermo de Mendoza. Ils font basculer la porte des Consuls, dans un festival de récompenses, 3 oreilles pour Vicens et 5 oreilles et la queue pour Mendoza, avec en cadeau un septième toro auquel ils coupent 2 oreilles. Des arènes bien garnies toute acquise à la cause pour un triomphe majuscule.

Régis Labaume

ÉVÉNEMENT

Nikos Aliagas en bonne compagnie pour la « Chanson de l'année 2023 »

Après Toulon, « La Chanson de l'Année » sera de retour aux Arènes de Nîmes le 17 juin. La 19^{ème} édition de l'événement sera diffusée en direct sur TF1 à 21 heures 10.



la Star Academy, La petite culotte, Slimane, Pierre de Maere, Kendji Girac et Florent Pagny, Juliette Armanet, Claudio Capéo, Louane et plein d'autres... Cette édition nous réserve plusieurs surprises... Le prix de la Chanson de l'année ne sera pas le seul à être décerné.

Parmi la liste, prochainement dévoilée, des 15 chansons nominées pour le titre de la Chanson de l'année, les téléspectateurs pourront voter en amont pour la première fois, afin d'élire leur chanson de l'année. Alors qui succèdera à Amir et à son titre «Rétine»? Réponse en direct samedi 17 juin sur TF1 ou en replay sur MYTF1.fr.

Pour les chanceux qui assisteront à l'évènement aux Arènes, n'oubliez pas le dresscode ! Chantez et dansez en rouge et blanc !

RdM

Le présentateur Nikos Aliagas sera de retour aux Arènes de Nîmes après une halte aux plages du

Mourillon de Toulon. Il sera en bonne compagnie ce samedi 17 juin avec Vianney et Mika, la promotion 2022 de



C3 YOU! BLACK SERIE
Avoir du style, ça ne s'achète pas. Quoique.

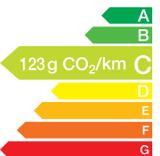
4 ANS DE GARANTIE ET ASSISTANCE OFFERTS

À partir de **99€/mois⁽¹⁾**

Après un 1^{er} loyer de 2 500 € LLD 48 mois/40 000 km Sans condition de reprise.

PORTES OUVERTES DU 9 AU 12 JUIN *

CITROËN PRÉFÈRE TotalEnergies (1) Exemple pour la location longue durée sur 48 mois et 40 000 km d'une Citroën C3 YOU! Black Serie PureTech 83 S&S BVM neuve, hors option, 1^{er} loyer de 2500€ suivi de 47 loyers mensuels de 99 € (dont l'assistance et l'extension de garantie offertes pour 48 mois et 40000 km au 1^{er} des deux termes échu). Montants exprimés TTC et hors prestations facultatives. Offre non cumulable valable jusqu'au 30/06/23, réservée aux particuliers pour un usage privé, dans le réseau Citroën participant, et sous réserve d'acceptation par CREDIPAR/PSA Finance France, locataire gérant de CLV, SA au capital de 138517 008 €, RCS Versailles n° 317 425 981, ORIAS 07004921 (www.orias.fr), 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy. *Selon autorisation préfectorale et réseau participant.



CONSUMMATIONS MIXTES DE CITROËN C3 : WLTP DE 4,5 À 6 L/100 KM.

AUTOMOBILES CITROËN - RCS PARIS 442 050 199

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

Cet été la Culture va vous surprendre



Arts visuels
Danse
Musique
Théâtre
Cirque

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD
SOUTIENT LA CULTURE

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

